

CHSCT-D de l'Allier

Compte rendu de la séance du 27 mai 2014

Membres présents :

Monsieur Jean René LOUVET - Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier

Madame Marylène BLONDEAU – Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier

Madame Laure GEBEL – Adjoint Technique de Laboratoire au Collège Anne de Beaujeu à Moulins. Représentante titulaire de la FSU

Madame Caroline JEAN – Infirmière au collège Marie Curie de Désertines. Représentante titulaire de l'UNSA Education

Madame Sandrine MONIER – PE à l'école Maternelle Paul Lafargue à Montluçon. Représentante titulaire de la FSU

Monsieur Vincent PRESUMEY – Professeur agrégé d'Histoire et de Géographie au Lycée Banville à Moulins. Représentant titulaire de la FSU

Monsieur Alain TAILLANDIER – SAENES au Lycée Paul Constans à Montluçon. Représentant titulaire de la FNEC FP FO

Madame Julie TOURLAND-BOUSQUET – PE à l'école de St Léopardin d'Augy. Représentante titulaire du SGEN CFDT

Madame Mireille BURTIN – Gestionnaire Agent Comptable au Lycée Banville à Moulins. Représentante suppléante de l'UNSA Education

Madame Lucette FONTVERNE – Institutrice à l'école Jean Moulin à Avermes. Représentante suppléante de la FSU

Monsieur Jean Claude JAVION – Professeur au Lycée de Vichy Cusset. Représentant suppléant de la FSU

Monsieur Fabrice MARTIN-VERGNOL – PE à l'école élémentaire de Vendat. Représentant suppléant de la FNEC FP FO

Experts présents :

Madame Elodie COLLINET – Chef de Division Intérim (Division des Affaires Générales et Pédagogiques) DSDEN de l'Allier

Madame le Docteur Sylvie FAURON – Médecin de prévention

M. Christian PEYMAUD – Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Clermont-Ferrand

Monsieur Thierry COLOMBET – Conseiller de Prévention départemental

Monsieur Clément DUCOUT – Assistant Social des Personnels

Experts excusés :

Monsieur Thierry DEDIEU – Conseiller de Prévention académique

Membres excusés :

Madame Delphine BALANSARD – Professeur d'EPS au Collège Lucien Colon de Lapalisse. Représentante titulaire de l'UNSA Education

Madame Emilie LAURENT – PE à l'école George Sand de Varennes sur Allier. Représentante suppléante de l'UNSA Education

Monsieur Jean-Luc SERANGE – PE à l'école Jean Racine à Montluçon. Représentant suppléant du SGEN CFDT

Mot d'accueil de Madame Blondeau.

Julie Tourland Bousquet, Représentante titulaire du SGEN CFDT, demande que le procès-verbal du dernier CHSCTD soit envoyé à l'ensemble des membres en même temps qu'elle.

Madame Blondeau répond qu'il faut voir avec la DAGEP comment procéder.

Mme Monier, Représentante titulaire FSU, souhaite apporter quelques modifications sur le procès-verbal du 18 février (voir les modifications sur le nouveau procès-verbal).

Madame Blondeau déclare donc que le procès-verbal corrigé est adopté.

1) DUER et mise en place dans le premier degré

Monsieur Louvet précise que la mise en œuvre du DUER dans les écoles n'est pas simple. C'est un travail d'équipe. Il faut des assistants pour travailler dans les écoles avec les directeurs. Qui peut participer à cette mise en place ? Comment mettre en œuvre le DUER ? Les mieux placés ce sont les conseillers pédagogiques de circonscription chargés de l'EPS.

Monsieur Louvet rappelle que leur rôle est de plus en plus important dans la mise en œuvre des PPMS et des DUER. Un projet de lettre de mission a été fait et distribué en séance.

L'objectif de cette lettre de mission est de nommer les CP EPS officiellement et de mailler le territoire à la rentrée prochaine.

La nomination se fera par l'Inspecteur d'Académie. Les assistants de prévention auront deux rôles : d'une part, un rôle de conseil auprès des directeurs et d'autre part un rôle d'information.

Monsieur Louvet précise également qu'ils seront formés (la DIFOR étant l'opérateur) et que leurs frais de déplacement seront pris en charge. Un pourcentage du nombre d'heures de service sera prévu pour cette mission.

L'objectif est d'aider la mise en place du DUER dans les écoles car il y en a aucun pour le moment. Ce document doit vivre.

Thierry Colombet, Conseiller de prévention départemental précise qu'en termes de formation rien n'est établi officiellement. Il s'agira d'une formation théorique. Comment évaluer les risques ? Quels outils ? Comment peut-on mettre en place cette évaluation sans que le temps consacré à cette mission par les CP EPS ne soit trop importante afin de ne pas négliger leurs autres missions.

Monsieur Louvet déclare que l'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil et de travail dans les écoles. S'il y a des problèmes, c'est le propriétaire du bâtiment qui en est responsable. Le DUER est un moyen de rendre conscient nos partenaires du mauvais état des écoles.

Lucette Fontverne, Représentante suppléante de la FSU, déclare que les CP EPS sont essentiels au fonctionnement de l'Education Nationale. Il ne faudrait pas qu'une grosse partie de leur temps soit prise car cette mission pourrait être faite par d'autres personnels.

Monsieur Louvet précise que peu de directeurs sont déchargés dans l'Allier (1 seul à temps plein).

Julie Tourland Bousquet demande comment va se passer la formation des directeurs.

Thierry Colombet répond que cela n'est pas encore défini. Il y aura peut-être un temps avec les directeurs ou un temps de réunion avec les écoles concernées. Une présentation régulière en conseil d'école sera nécessaire. L'accompagnement se fera au cas par cas car il existe beaucoup de petites structures.

Julie Tourland Bousquet demande si une action de formation initiale ou continue envers les enseignants est possible.

Madame Blondeau répond que cela paraît compliqué au niveau de la formation car les calendriers de l'an prochain sont déjà établis.

Monsieur Louvet ne souhaite pas parler de formation initiale en CHSCTD.

Alain Taillandier, Représentant titulaire du FNEC FP FO, demande si les CPEPS vont être formés.

Thierry Colombet répond par l'affirmative et précise que cela se fera à partir de septembre.

Alain Taillandier demande par qui.

Monsieur Peymaud, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, dit qu'il peut intervenir. Il pourrait faire une formation sur une journée entière dans les écoles pour former les acteurs dans la manipulation de l'outil. Il faut que tous les personnels soient concernés par leurs propres risques professionnels. On est sûr de l'organisation de travail.

Madame Blondeau explique que pour le second degré les chefs d'établissement se sont réunis le 8 avril à la base de Varennes sur Allier. Un des points abordés était la présentation du DUER. Monsieur Tamène, Proviseur du Lycée Madame de Staël à Montluçon, a témoigné de la mise en place du DUER dans son établissement avec l'aide d'un cabinet extérieur. Il faut noter que 87% des collèges et 91% des lycées ont un assistant de prévention. Concernant la DSDEN, le rectorat est actuellement en train de tester une méthode appelée à être répliquée.

Monsieur Peymaud précise que la méthode peut être la même, et que l'outil peut être différent. La volonté du Recteur est importante. Les chefs de service doivent s'investir dans cette évaluation des risques.

Madame Blondeau déclare que la démarche est élargie aux DSDEN.

Monsieur Louvet demande quand le DUER sera présenté aux DSDEN.

Monsieur Peymaud répond en juin 2015.

Monsieur Louvet dit qu'il faut se donner 3 ans pour terminer l'ensemble des établissements du département.

Sandrine Monier demande un temps de formation pour tous les personnels étant donné que la démarche n'est pas habituelle.

Christian Peymaud insiste sur le fait qu'il est important que les services commencent par leur propre document unique.

Vincent Pr sumey, Repr sentant titulaire de la FSU, demande qui paie quand l' tablissement fait appel   un cabinet ext rieur.

Christian Peymaud r pond que c'est l'EPLE et que cela peut aller de 800   3000  . Une inspection des  tablissements faisant appel   un cabinet ext rieur sera r alis e. Monsieur Peymaud constate que personne ne discute avec les personnels. Il vaut mieux prendre plus de temps pour faire le DUER et discuter avec les personnels. C'est du dialogue social.

Alain Taillandier pr cise qu'il y avait une injonction de l'Inspection du travail concernant les machines dangereuses.

Monsieur Louvet r pond que dans les nouvelles modalit s en SEGPA, il n'y a plus d'utilisation de machines dangereuses et que les  l ves ne touchent rien.

Christian Peymaud explique qu'il y a les travaux r glement s. Il faut faire attention en SEGPA avec la colle de carrelage par exemple. Si on entre parfaitement dans le cadre, il ne faut pas utiliser la colle.

2) Formation

Madame Blondeau explique que deux actions de formation ont  t  conduites : une d j  r alis e et destin e aux membres du CHSCT A avait pour th me : la visite d'un lieu de travail par le CHSCTA, la seconde concerne l'ergonomie du poste informatique de travail pr vue pour le 26 juin pour tous les membres du CHSCTD.

Julie Tourland Bousquet demande s'il est possible de pr senter aux chefs d' tablissements le DUER en r union de rentr e ainsi que les lettres de mission.

Madame Blondeau r pond que cela d pend de la volont  du chef d' tablissement.

Lucette Fontverne souhaite pr ciser qu'  la date du 26 juin il y a d j  une action de formation continue qui a  t  d plac e. Il serait souhaitable que les calendriers soient coordonn s.

Christian Peymaud explique que les outils ne nous permettent pas de voir quand deux actions de formation ont lieu en m me temps.

Laure Gebel, Repr sentante titulaire de la FSU, demande quand la formation visite d'un lieu de travail sera pr vue.

Madame Blondeau lui r pond que cela sera en septembre.

Julie Tourland Bousquet signale que certaines formations sont souhait es ; protection juridique du fonctionnaire et troubles musculo squelettique.

Christian Peymaud répond que cela ne peut pas être une formation spécifique. Il s'agit d'un domaine transversal. La protection juridique relèvera d'une action de formation mais il faut attendre car le texte de loi va être rénové.

Par ailleurs, les troubles musculo squelettiques sont abordés par l'étude des postes de travail, voir le thème « ergonomie du poste informatique ».

3) Ecole Paul Lafargue

Madame Blondeau explique que de nouvelles analyses de l'air seront faites à la mi-juin à l'école Paul Lafargue pour pouvoir organiser la rentrée. Madame Blondeau fait ensuite la lecture d'un courrier de l'ARS sur les dernières analyses.

Monsieur Louvet a rencontré le sous-préfet de Montluçon. Il attend des résultats d'analyse qui sont partis aux Etats Unis. Le calendrier d'action sera réalisé au mois de juin. Il ne peut actuellement pas répondre sur une possible réouverture de l'école maternelle et d'une classe de l'école élémentaire. Les analyses pourraient conduire le maire à prendre des décisions compliquées fin juin.

Alain Taillandier signale que dans le courrier de l'ARS on ne parle pas de personnels mais des élèves, riverains et parents d'élèves.

Le Docteur Fauron, répond qu'elle a vu 12 enseignants et a demandé un bilan sanguin. Certains ne l'ont pas fait.

Julie Tourland Bousquet s'interroge sur le fait que les personnels aient un dossier médical personnel et si une mention médicale particulière peut y être insérée.

Le Docteur Fauron répond qu'il est écrit « visite médicale suite à pollution ».

Monsieur Louvet souhaite faire un point sur l'école de Bert. C'est une école ou un groupe d'élèves développe des allergies et d'autres non. Le maire pense que c'est dans l'école. Les élèves ont ainsi été déplacés mais cela recommence.

La DSDEN a envoyé des médecins et l'ARS a transmis un questionnaire médical à l'ensemble des élèves. Aucune hypothèse claire ne paraît se détacher même s'il est fort probable qu'il s'agisse d'un processus allergique. Pour l'instant les élèves sont dans la salle des fêtes.

Christian Peymaud répond que les ACMO auvergne vont faire les prélèvements en attente de la signature du maire. Normalement ces tests doivent être réalisés la semaine prochaine. Il faut noter que le taux de pollen est important.

Sandrine Monier demande si tous les enfants sont touchés.

Monsieur Louvet lui répond non, que certains.

Julie Tourland Bousquet demande s'il est possible que des membres du CHSCTD soient présents quand le DASEN a un RDV avec le sous-préfet.

Madame Blondeau répond qu'elle va transmettre la demande.

Monsieur Taillandier signale qu'il désire être informé des réunions et suivant le maillage géographique, des membres du CHSCTD se déplaceraient pour aller faire correctement leur mission de membres.

Monsieur Louvet répond qu'il faut voir à partir de quand les membres peuvent assister à la réunion. Cela dépend de qui invite. En fonction de l'organisateur, la demande sera faite.

Lucette Fontverne demande s'il s'agit d'un RPI.

Christian Peymaud répond que oui, mais seuls les enfants de Bert sont touchés.

Monsieur Louvet précise que les pompiers et le SAMU sont intervenus sur place.

Julie Tourland Bousquet et Laure Gebel demande comment se traduit l'allergie.

Monsieur Louvet dit qu'il s'agit de crises d'angoisses et de toux.

4) Agression Collège Cusset

Julie Tourland Bousquet demande s'il est possible de contacter l'établissement et comment savoir si la personne souhaite une aide.

Madame Blondeau répond qu'il s'agit d'un enseignant agressé par un élève de 3^{ème} âgé de plus de 16 ans. La police est arrivée rapidement et est restée toute la journée. Les procédures ont été déclenchées et Madame Brunat Masseron est allée sur le site. L'auteur des faits a été placé en garde à vue.

Clément Ducout a pris en charge la personne agressée. Il explique que la possibilité de l'intervention des membres du CHSCTD est soumise à réflexion compte tenu des événements traumatisants.

Julie Tourland Bousquet demande s'il est possible de se rendre compte de l'ampleur de ce qui se passe sans rentrer dans la vie privée.

Vincent Prémey signale qu'il faut distinguer deux choses : l'information des membres du CHSCTD et la présence des membres à des réunions sur ce sujet.

Alain Taillandier répond qu'ils peuvent se déplacer même dans les écoles.

Monsieur Louvet précise qu'il faut réfléchir à cela pour calibrer au bon moment.

Clément Ducout répond qu'en cas d'évènements traumatisants, l'organisation est déjà complexe.

Vincent Prémey explique que cela s'est fait sur François Villon il y a quelques années.

5) Visites d'établissement

Madame Blondeau fait un point sur les visites conjointes du CHSCT et du Conseil Général. Elle a été saisie par le Conseil Général pour une visite conjointe au Collège Anne de Beaujeu concernant les accidents de personnels ATS.

Deux personnes participeront à cette visite : Monsieur Vincent Présumey ou Madame Laure Gebel ainsi qu'un membre de l'administration.

6) Accident de travail

Elodie Collinet, Intérim chef de division DAGEP, a diffusé un diaporama sur les accidents de service (PJ 1) .65 % sont des accidents de service, le reste des accidents de trajets. Il est rappelé qu'il faut prévenir l'employeur dans les 48 heures. Ce délai est réglementaire.

Christian Peynaud précise que les enquêtes du CHSCTD concernent les accidents graves et pas le secteur privé.

7) Site Internet de la DSDEN

Une projection du site du CHSCTD a ensuite été réalisée. Certaines modifications ont été demandées, comme le changement de la typologie et l'archivage des derniers comptes rendus par année pour que le site soit plus lisible. Il faut également ajouter le Docteur Fauron, Christian Peynaud et Thierry Colombet dans les acteurs à contacter.

8) Questions diverses

Julie Turland Bousquet demande ce qu'il faut faire du DUER une fois qu'il est rédigé.

Madame Blondeau répond qu'il faut le faire vivre.

Christian Peynaud précise que l'Inspecteur d'académie doit avoir accès à tous les documents uniques dans toutes les écoles. Des choses pourront être traitées en conseil d'école et si des éléments sont plus graves il faut les faire remonter au DASEN par la voie hiérarchique.

Madame Blondeau indique qu'un protocole d'accord sur les RPS dans la Fonction publique a été signé le 22 octobre 2013 par la ministre chargée de la Fonction Publique, les organisations syndicales et les employeurs.

Pour appuyer les académies dans l'élaboration de leur plan de prévention des RPS et garantir une homogénéité de traitement du sujet sur l'ensemble du territoire, la DGRH se propose de : dresser un diagnostic national des facteurs de RPS et de s'appuyer sur l'analyse qualitative par l'IGAENR des dispositifs de prévention des RPS déployées en académie pour identifier les bonnes pratiques et les diffuser. Le diagnostic national s'appuiera sur les résultats de l'enquête sur les conditions de travail menée par la DARES en partenariat avec le DGAFP. Le

choix de cette enquête est pertinent car le panel comprend 1500 enseignants et permettra des comparaisons au sein de la Fonction publique.

Une enquête spécifique, portant sur les non enseignants sera menée dans un second temps.

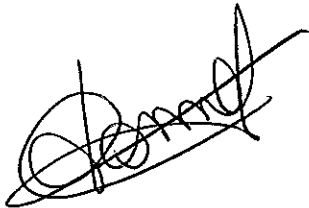
Sandrine Monier a fait un courrier pour connaître les conséquences des mesures de carte scolaire sur les personnels.

C'est plus les mutations qui posent problème aux enseignants et certains points peuvent être abordés en CAPD.

Madame Blondeau précise qu'il serait souhaitable de caler les réunions en fonction de celles du CHSCT A et se tenir à 3 réunions par année scolaire (une première aux vacances de la Toussaint, une autre en février et la dernière en mai juin).

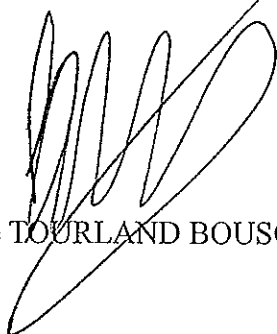
La séance a été levée à 16H40

La secrétaire de séance



Céline BONNET

La secrétaire adjointe de séance



Julie TOURLAND BOUSQUET

L'Inspecteur d'Académie



Jean René LOUVET

6.11